



Divorce après 3 ans de séparation à l'étranger

Par **Dorine Eijkman**, le **14/10/2010** à **00:51**

Bonjour,

Je suis néerlandaise et j'ai épousé un français en 1990 à Paris. Nous avons eu 4 enfants, avons quitté la France en 2001 pour vivre au Maroc. En 2007, j'ai quitté mon mari, avec mes 4 enfants pour m'installer dans un appartement toujours à Marrakech. J'ai essayé de divorcer à l'amiable à Paris, mais nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord, sur le plan financier. Depuis j'essaie d'entamer une procédure de divorce au Maroc, mais cela s'avère très compliqué. Y a-t-il un moyen pour moi (néerlandaise au Maroc) de divorcer à Paris (lieu du mariage) en justifiant que nous ne vivons plus ensemble depuis 3 ans?

Merci d'avance pour votre réponse.

D.E.